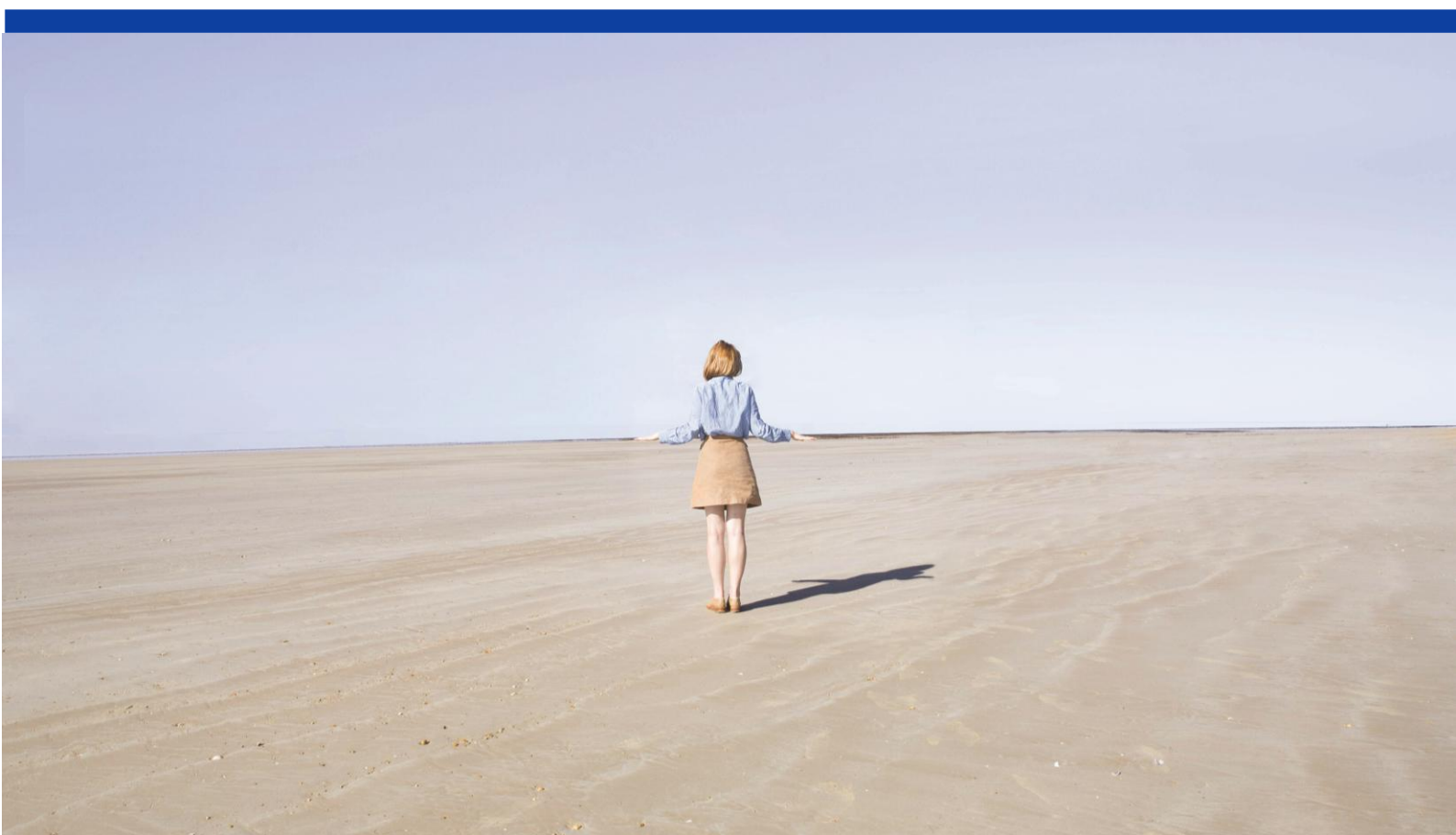




Agence de développement
touristique de la France



Consultation en vue de sélectionner un prestataire
en ingénierie tourisme/loisirs/culture
pour la zone Antilles-Guyane

SOMMAIRE

	2
CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DE ATOUT FRANCE, POUVOIR ADJUDICATEUR .	3
CHAPITRE 2 - CONTEXTE	4
CHAPITRE 3 - OBJET DE LA CONSULTATION	4
CHAPITRE 4 - OBJECTIFS	5
CHAPITRE 5 – CARACTÉRISTIQUES DES MISSIONS CONFIEES	6
CHAPITRE 6 – BUDGET	7
CHAPITRE 7 - LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION	7
7.1 OBJET DE LA CONSULTATION	7
7.2 INFORMATION DES CANDIDATS	7
7.3 RÉTRO PLANNING	8
7.4 PRÉSENTATION DES OFFRES	8
7.5 DÉPÔT DES OFFRES	9
7.6 CRITÈRES DE SÉLECTION	9
7.7 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	9
7.8 CONFIDENTIALITÉ	9
7.9 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	10
7.10 DESCRIPTION DES TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	10
7.11 CONDITIONS GÉNÉRALES	10
7.12 CONTACTS.....	11

CHAPITRE 1 - Présentation du GIE Atout France, pouvoir adjudicateur

ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU DE L'OFFRE ET VEILLER À SA QUALITÉ

Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, accompagne les territoires et les professionnels dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement, afin de stimuler et développer l'offre touristique et accroître sa qualité.

Lors du Conseil Interministériel du Tourisme du 19 janvier 2018, l'Agence Atout France a été désignée comme l'interlocuteur privilégié des collectivités régionales dans le développement de leurs projets touristiques. Elle les accompagnera désormais en ingénierie de projets touristiques dans la mise en œuvre de projets structurants sélectionnés conjointement, avec la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) et de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires.

En complément de cette assistance en ingénierie, Atout France publie chaque année des études et guides techniques thématiques pour les professionnels et les collectivités. Celles-ci ont vocation à accroître leur connaissance des marchés, des clientèles et des filières et d'orienter leurs stratégies durables de développement. Atout France propose en complément des formations et des outils numériques de partage des connaissances.

L'Agence est également chargée de contribuer à la qualité de l'offre touristique nationale, avec le pilotage de plusieurs dispositifs d'Etat : le classement des hébergements de tourisme, la distinction palace, l'immatriculation des opérateurs de voyages, la promotion de labels d'excellence.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES DESTINATIONS ET ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

Grâce à ses 32 bureaux de promotion dans le monde et en collaboration avec le réseau diplomatique, Atout France dispose d'une connaissance pointue des marchés touristiques émetteurs et des acteurs internationaux de la distribution.

Cette expertise permet de proposer aux 1 300 professionnels partenaires de l'Agence des outils de compréhension de la demande (conjoncture par pays et par filière ou études de marchés), des tendances de consommation et de conduire des actions marketing et de promotion ciblées autour des marques de destinations.

Plus de 2 700 opérations de promotion sont ainsi organisées chaque année dans le monde, ciblant les professionnels (voyagistes internationaux, presse et influenceurs) ainsi que le grand public.

Au cœur de ce dispositif, le media France.fr, permet d'inviter les internautes du monde entier, à venir (re)découvrir l'art de vivre des destinations françaises.

Pour en savoir plus : www.atout-france.fr ou www.france.fr

CHAPITRE 2 - Contexte

La présente consultation concerne une prestation de services dans la zone Antilles-Guyane, dans le domaine de l'ingénierie tourisme/loisirs/culture et en appui au programme France Tourisme Ingénierie.

Le dispositif France Tourisme Ingénierie (FTI) est un dispositif national d'ingénierie touristique institué sur une période de 5 ans, piloté par Atout France en partenariat avec la Banque des territoires et le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, se déployant en partenariat étroit avec les régions et les services déconcentrés de l'Etat. Le dispositif est né d'une décision du Conseil Interministériel du Tourisme présidé par Le Premier Ministre, avec pour mission de stimuler l'investissement touristique, le développement des offres et des destinations via la mobilisation de capacités d'ingénierie nationales renforcées au service des territoires.

France Tourisme Ingénierie se déploie en régions via trois programmes opérationnels dont un constitue le contexte principal du marché :

« Appui au montage et à la concrétisation des projets d'investissements touristiques structurants ». Ce programme mené en partenariat avec les Conseils Régionaux, vise l'accompagnement de 3 projets stratégiques par région en continu, représentant à ce jour près de 45 projets suivis en France dont 12 aux Antilles-Guyane, avec un renouvellement prévu chaque année des projets. Ce programme met l'accent sur l'accompagnement et le soutien en ingénierie aux projets touristiques structurants (rayonnement au moins régional avec des retombées significatives sur le territoire) choisis avec les Régions, la Banque des territoires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ce programme a été déployé en Guyane – Guadeloupe – Martinique et Saint-Martin.

Atout France dispose d'une délégation à Cayenne qui a la charge du suivi de ce programme dans la zone Antilles-Guyane.

CHAPITRE 3 - Objet de la consultation

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de France Tourisme Ingénierie portant sur les projets structurants, Atout France recherche un prestataire de services dont l'intervenant sera positionné à Cayenne en Guyane afin de lui apporter une assistance générale sur le champ de l'ingénierie loisirs/tourisme/culture dans la zone Antilles-Guyane.

Cette consultation a pour objet la sélection du prestataire dont l'intervenant dispose de savoir-faire sur les points suivants :

- Excellente connaissance du contexte économique et social de la zone Antilles-Guyane ;
- Excellente connaissance de l'économie tourisme/loisirs/culture : évolutions des marchés, tendances de consommation, opérateurs ;

- Expérience éprouvée dans l'analyse technique, économique et financière de sites touristiques, en extension, requalification ou en projet ;
- Expérience dans le marketing mix d'une destination ou d'un site touristique ;
- Références dans la mise en œuvre de projets touristiques par les collectivités, notamment dans le contexte des offices de tourisme ;
- Références dans l'accompagnement de projets publics-privés, associant les problématiques, contraintes et schémas de fonctionnement des collectivités territoriales et des opérateurs, investisseurs et exploitants privés ;
- Capacité à proposer des produits, concepts, services et schémas de montage économique, juridique et financier adaptés aux différents types de projets et aux différentes parties-prenantes impliquées, avec capacité particulière à réunir des conditions de gouvernance de projet complexes ;
- Maîtriser les connaissances nécessaires pour la pré-programmation (dont prévisionnels d'investissement et de fonctionnement) de sites touristiques et de visite.

CHAPITRE 4 - Objectifs

Compte tenu des spécificités du secteur de l'économie du tourisme, des loisirs et de la culture, Atout France souhaite s'appuyer sur les compétences d'un intervenant spécialisé pour soutenir son action dans la zone Antilles-Guyane.

Cette mission a pour objectif d'assister Atout France dans la mise en œuvre des missions d'ingénierie de projet qui lui sont confiées par ses partenaires dans le cadre de France Tourisme Ingénierie.

Dans ce contexte, la mission qui sera confiée à l'intervenant du prestataire consistera notamment à :

- Visiter et auditer des sites existants ou pressentis pour y implanter ou relancer des projets de valorisation économique-touristique, rencontrer les partenaires publics et privés liés à ces projets ;
- Réaliser ou contribuer à la réalisation d'études de marché et de faisabilité pour déterminer le potentiel de développement touristique d'un foncier, d'un projet ou d'un site existant ; être en capacité de fournir des arguments objectifs et étayés d'aide à la décision (go/no go) ;
- Cadrer les grandes lignes des niveaux d'investissement, d'exploitation et les paramètres de réussite clés (en particulier les pré-requis de la capacité de réussite opérationnelle d'un projet au moment de la mise en relation entre un propriétaire de site et un opérateur pouvant le gérer) ;
- Concevoir les grandes lignes d'une programmation cible ;
- Procéder à des analyses critiques d'études déjà réalisées par d'autres intervenants ;

- Rédiger des notes techniques diverses au cours de l'avancement des réflexions portant sur les études réalisées par les autres parties prenantes des projets ;
- Animer des réunions avec les parties prenantes des projets ;

L'ensemble de ces missions fait l'objet du présent cahier des charges.

CHAPITRE 5 - Caractéristiques des missions confiées

Les travaux seront menés en français et dans les quatre territoires suivants : Guyane, Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin.

Les travaux portent sur six dossiers en particulier du programme France Tourisme Ingénierie 2020 :

- La création d'un hôtel d'application à Saint-Martin ;
- La création d'une zone de tourisme durable à Saint-Martin ;
- La Route de l'Or en Guyane, projet couplant la création d'une structure muséographique, la Maison de l'Or, et un circuit de découverte de mines d'or (anciennes et en activité) et de bijouteries traditionnelles ;
- La valorisation de trois sites patrimoniaux martiniquais à travers l'histoire des Grands Hommes qui y ont vécu ;
- La route numérique de la Riviera du Levant, outil de découverte de l'arrière-pays de la zone balnéaire la plus fréquentée de Guadeloupe ;
- La mise en tourisme de la boucle du Nord Guadeloupe, un sentier de randonnée nouvellement créé.

- Dans certains cas, le prestataire réalisera lui-même, dans le respect des directives transmises par Atout France, les travaux mentionnés au chapitre 4.
- Il pourra aussi être sollicité pour assister Atout France dans la réalisation de ces travaux : réunions d'échange sur les projets, partage de savoir-faire, relecture de documents, rédaction de parties techniques spécialisées, aide à la préparation de feuilles de route ou d'interventions, présentations de livrables etc...
- Les livrables de la prestation seront constitués de comptes rendus de réunion, notes techniques directement intégrables aux livrables du programme France Tourisme Ingénierie, projet de feuilles de route portant sur la réalisation des opérations de France Tourisme Ingénierie.
- Le format de la mission est de 60 jours de prestation sur une période allant du 21 septembre au 31 décembre 2020 avec deux déplacements de la Guyane vers les Antilles sur la période, ces déplacements ayant une durée de 5 jours chacun.
- La mission fera l'objet d'un devis prenant en compte les temps de mission et les temps d'analyse en bureau. Les journées en mission et les journées-bureau feront l'objet chacune d'un tarif qui sera clairement indiqué et détaillé dans l'offre, tenant compte des frais de déplacement à inclure par forfait.

CHAPITRE 6 – Budget

Cette mission représente **un budget maximum de 36 000 euros HT** de prestations réparties sur une période allant du 21 septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

CHAPITRE 7 - Le règlement de la consultation

7.1 Objet de la consultation

Atout France recherche un prestataire afin de lui apporter une assistance en développement et montage de projet dans le domaine du tourisme, des loisirs et de la culture.

Sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et le candidat retenu, les prestations seront réalisées à partir du 21 septembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, à raison de 60 jours de prestation au total.

7.2 Information des candidats

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Les informations contenues dans le dossier de consultation, ou toutes autres études, estimations ou analyses fournies ou mises à disposition dans le cadre de la consultation, de quelque autre manière que ce soit, par Atout France, sont remises aux candidats à titre indicatif à la seule fin de leur permettre de présenter leurs différentes offres dans le cadre de la consultation.

Il appartient aux candidats de procéder à leur vérification et à leur validation avec leurs moyens propres, et sous leur seule responsabilité.

La responsabilité de Atout France ne saurait être engagée, de quelque manière que ce soit, du fait du caractère éventuellement erroné ou incomplet des informations, études, estimations ou analyses fournies ou mises à disposition des candidats dans le cadre de la présente consultation.

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges et/ou au contenu technique de la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande, jusqu'au 25 août 2020 inclus, en adressant leurs demandes à :

- ingenierie@atout-france.fr
- didier.bironneau@atout-france.fr

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevront les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.

Aucune réponse ne sera apportée aux questions reçues ultérieurement.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Le cas échéant, si la date limite pour la remise des offres devait être reportée, les candidats en seraient informés et les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

7.3 Rétro planning

Diffusion du cahier des charges	05 août 2020
Date limite de réception des offres	01 septembre 2020 à 17H
Choix définitif du prestataire retenu	10 septembre 2020

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection par mail avec accusé de réception.

7.4 Présentation des offres

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- ✓ Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- ✓ Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

Structure du dossier

Les candidats souhaitant répondre au présent cahier des charges devront produire les éléments suivants :

- ✓ Une présentation de la structure et de ses références
- ✓ UN CV détaillé de l'intervenant potentiel précisant son champ d'expertise et ses références ;
- ✓ La tarification à la journée en HT et TTC en distinguant 3 tarifications « journée-bureau » (prix classique), « journée-terrain en Guyane » et « journée-terrain aux Antilles » (incluant un forfait de déplacement tout-compris pour les deux cas de journée-terrain) ;
- ✓ Une liste des prestations similaires déjà réalisées avec les coordonnées des clients concernés (contact direct souhaité) ;
- ✓ Les coordonnées complètes du candidat (notamment téléphone mobile et adresse mail et coordonnées postales).

Si l'une ou plusieurs de ces pièces ou informations est absente ou incomplète, Atout France pourra demander, s'il le souhaite, les cas échéant, à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Important : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et paraphé sur chaque page et signé en fin de document.

7.5 Dépôt des offres

Les offres, rédigées en français, devront impérativement être remises avant le **01 septembre 2020 à 17H** de Paris, par mail adressé aux 2 adresses suivantes :

- ingenierie@atout-france.fr
- didier.bironneau@atout-france.fr

Formats acceptés : traitement de texte (.doc, .rtf.), tableur (.xls), diaporama (.ppt), format Acrobat (.pdf), images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip, les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement).

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, au maximum 100 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.

N.B. : en cas de dépôt de plusieurs offres successives, seule la dernière offre déposée sera prise en considération.

7.6 Critères de sélection

Atout France sélectionnera l'offre la plus avantageuse en tenant compte des éléments suivants (le total des critères est égal à 100%) :

- Références en conseil-développement tourisme, loisir, culture, références opérationnelles en gestion de destinations ou sites touristiques, conseils de gestion et contacts dans le secteur du tourisme (opérateurs, exploitants, investisseurs etc.) : 40%
- Capacité à fournir des analyses techniques, économiques, financières, marketing et des expertises en matière de montage de projet touristique (création ou requalification) : 30%
- Tarifs journaliers : 30%

Le positionnement de l'intervenant potentiel du prestataire à Cayenne en Guyane est un prérequis pour l'examen des offres produites.

7.7 Délai de validité des offres

Les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché.

7.8 Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel d'Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la transmission du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les candidats s'engagent également à l'égard d'Atout France à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants la même obligation de confidentialité.

7.9 Propriété intellectuelle

La propriété des différentes productions sera celle des commanditaires et financeurs de ces travaux : la Banque des territoires, Atout France, ainsi, concernant les livrables destinés à cette fin, que les porteurs de projets bénéficiant de ces prestations dans le cadre de France Tourisme Ingénierie.

7.10 Description des traitements de données à caractère personnel

Le prestataire retenu s'engage à veiller au respect de la législation en vigueur. Les commanditaires de l'étude se dégagent de toute responsabilité sur ce point.

7.11 Conditions générales

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France se réserve le droit de négocier avec les candidats. Le cas échéant, les candidats dont l'offre aura été jugée satisfaisante au regard des critères définis à l'article 7.6 du présent cahier des charges recevront, le cas échéant, une invitation à négocier le contenu de leur offre avec les services concernés de Atout France.

Les négociations, si elles ont lieu, se dérouleront au siège de Atout France, dont l'adresse est indiquée à l'article 7.13 ci-après. Elles pourront également être menées sous la forme d'échanges de courriers ou de courriels avec les candidats, sans nécessairement qu'une rencontre soit organisée.

Les négociations porteront alors sur les offres initiales et les éventuelles offres ultérieures, à l'exception des offres finales.

Elles pourront porter sur l'ensemble du contenu des offres (prix et ses éléments, quantités, qualité, fréquence des commandes, délais, garanties...) et du cahier des charges, à l'exception des critères de sélection des offres définis à l'article 7.6 du présent cahier des charges et des exigences minimales mentionnées au chapitre 2 du présent cahier des charges.

Atout France se réserve le droit de rejeter, en cours de négociation, les offres les moins intéressantes, par application des critères de sélection des offres définis à l'article 7.6 du présent règlement de la consultation.

Lorsque Atout France entendra conclure les négociations, il en informera les candidats dont l'offre n'a pas encore été éliminée et fixera une date limite commune pour la remise des offres finales.

Les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables à l'issue de la négociation seront éliminées.

Nonobstant l'ensemble de ces dispositions, Atout France se réserve le droit de ne pas engager de négociation avec l'un ou l'ensemble des candidats et de choisir l'attributaire en fonction de l'offre initiale non négociée.

Atout France se réserve le droit à tout moment, de ne pas donner suite à la présente consultation, sans aucun droit à indemnisation pour les candidats.

La prestation du candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et ledit candidat.

La présente consultation est soumise au droit français.

Des informations concernant les voies et délais de recours peuvent être sollicitées auprès du Tribunal de grande instance de Paris, compétent en cas de litige lié à la présente consultation.

Les voies de recours sont indiquées dans l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, et sont notamment les suivantes :

- un référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux articles 1441-1 et 1441-2 du Code de procédure civile ;
- un référé contractuel à compter de la signature du marché conformément à l'article 1441-3 du Code de procédure civile dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis du marché ;
- un recours au fond à l'encontre du contrat par toute personne justifiant d'un intérêt réel, direct et légitime.

7.12 Contacts

Equipe Ingénierie-développement : ingenierie@atout-france.fr

Didier Bironneau, Délégué Antilles-Guyane : didier.bironneau@yahoo.fr

Vu, paraphé et signé, à _____, le _____

Titre et signature de la personne responsable du marché, dûment habilitée :

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Titre :

Signature :